

PARC NATUREL REGIONAL DES LANDES DE GASCogne
COMITE SYNDICAL
En ligne en visioconférence

Séance du 15 février 2021
Délibération n° 3

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

Vu la loi n° 2020-290 du 23 mars 2020 dite d'urgence pour faire face à l'épidémie de covid-19
Vu l'ordonnance du 1er avril 2020 visant à assurer la continuité du fonctionnement des institutions locales et de l'exercice des compétences des collectivités territoriales et des établissements publics locaux afin de faire face à l'épidémie de covid-19,
Vu le V de l'article 6 de la loi n°2020-1379 du 14 novembre 2020 réactivant le I de l'article 6 de l'ordonnance n°2020-391 du 1er avril 2020
Vu l'approbation par le Comité Syndical des conditions techniques d'organisation du Comité Syndical à distance et de l'organisation des débats et des scrutins

L'an deux-mille-vingt-et-un, le lundi 15 février à 18h00, le Comité syndical s'est réuni en ligne en visioconférence conformément à l'article L 2121-17 du Code Général des Collectivités Territoriales, sous la présidence de **M. DEDIEU Vincent**.
Date de la convocation : 9 février 2021

Étaient Présents : M. DEDIEU Vincent, Mme HARRIBEY Laurence, Mme LAMARQUE Gisèle, M. THIERRY Nicolas, M. GILLÉ Hervé, Mme PIQUEMAL Sophie, M. DUDON Alain, Mme VALIORGUE Magali portant pouvoir de M. COUTIERE Dominique, Mme BREQUE Claudie, M. PAPADATO Patrick, M. SAINTORENS Denis, M. BOUFFIN Yann, M. SARTRE Philippe, Mme ARDOUIN Aimée, M. BLANC-SIMON Jean-Luc, Mme DESMOULIN Karine portant pouvoir de M. DELUGA François, M. DUNOGUES Yves, M. ICHARD Vincent, Mme LE YONDRE Nathalie, Mme MESPLES Olga, M. SORE Serge, Mme TAPIN Maylis.

Absents excusés (pouvoirs) : M. COUTIERE Dominique ayant donné pouvoir à Mme VALIORGUE Magali, M. DELUGA François ayant donné pouvoir à Mme DESMOULIN Karine, M. TAUZIN Amaud ayant donné pouvoir à Mme NADAU Marie-Françoise (excusée).
Absents : Mme BARAT Geneviève (excusée), M. LAGRAVE Renaud (excusé), Mme NADAU Marie-Françoise (excusée) portant pouvoir de M. TAUZIN Amaud, M. GLEYZE Jean-Luc (excusé), M. CARRERE Paul (excusé), M. LASSALLE Jean-Claude (excusé), M. TULARS Bernard (excusé), M. PAIN Cédric (excusé), Mme BRUN Yveline, Mme NAYACH Laure, Mme VEILLARD Carole, M. FORET Thierry, M. MARTINEZ Manuel, M. DECLERCQ Cyrille, M. LANUSSE Denis, Mme TOSTAIN Emmanuelle.

FINANCES :

Programme d'actions 2021 – Contrat de Parc et financement de la Région

Vu la délibération n°2016.3162.SP du Conseil régional Nouvelle-Aquitaine des 19 et 20 décembre 2016 approuvant la nouvelle politique régionale en faveur des Parcs naturels régionaux et son règlement d'intervention.

Vu la délibération n° 2017.2607.SP du Conseil régional Nouvelle-Aquitaine du 18 décembre 2017 portant approbation des contrats de Parcs naturels régionaux 2018-2020

Vu la délibération du Comité Syndical du Parc naturel régional des Landes de Gascogne du 14/12/2017 relative au contrat de Parc 2018-2020

Vu la délibération n°95 du Comité Syndical du Parc naturel régional des Landes de Gascogne du 19/10/2020 approuvant l'avenant n°1 au contrat de Parc 2018-2020

Vu la délibération N°2020.1871.SP du Conseil Régional Nouvelle-Aquitaine du 16 novembre 2020 approuvant l'avenant n°1 au contrat de Parc du Parc naturel régional des Landes de Gascogne 2018-2020

Considérant qu'il importe d'identifier les plans de financements sur la dotation complémentaire de la Région

Dans l'attente de la finalisation de l'ensemble des financements de nos partenaires

PARC NATUREL REGIONAL DES LANDES DE GASCogne
COMITE SYNDICAL
En ligne en visioconférence

Séance du 15 février 2021
Délibération n° 3

Après en avoir délibéré, le Comité Syndical unanime DECIDE :

- **D'APPROUVER** les plans de financements des opérations ci-jointes qui s'inscrivent dans la déclinaison 2021 du contrat de Parc
- **D'AUTORISER le Président** à signer les actes et les documents afférents

Fait pour valoir ce que de droit,

à Belin-Béliet, le 17 février 2021

Vincent DEDIEU

Président du Syndicat Mixte

